



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3198

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3198**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Bron

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Construit pour l'essentiel au début des années 1960 sur une emprise prélevée sur le parc de Parilly à Bron, l'IDEF comprend 23 bâtiments pour une surface bâtie de 23 500 m², répartis sur une quinzaine d'hectares. Il accueille environ 300 enfants (de 0 à 18 ans) qui lui sont confiés sur décision judiciaire ou administrative. 350 agents travaillent sur le site, qui reste ouvert toute l'année et 24 heures sur 24.

Un nouveau projet d'établissement a été lancé à l'automne 2017. Ses objectifs généraux sont d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis, de maîtriser les coûts de fonctionnement, d'améliorer les conditions de travail des agents, de fluidifier les relations entre les services et de clarifier le fonctionnement de la ligne managériale. Le comité technique d'établissement (CTE) et le comité d'hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) de l'IDEF ont été informés de l'avancement du projet d'établissement le 15 juin 2018 ; il a été soumis aux instances collectives en octobre 2018.

L'organisation de l'accueil des enfants consiste désormais à les regrouper par tranches d'âges, en cohérence avec celles de l'Éducation nationale, mais en rupture avec la pratique des groupes "verticaux", regroupant des enfants d'âges différents, qui a longtemps prévalu à l'IDEF. Le projet a un impact fort sur l'organisation du travail des agents. La direction prévoit un déploiement de la nouvelle organisation en mai 2019.

Hors pouponnière et accueil mère-enfant, qui ont déjà fait l'objet d'une remise à niveau, l'ensemble des autres bâtiments d'hébergement date de l'origine du site et présente ainsi de nombreux problèmes : vétusté, obsolescence, inadéquation aux évolutions des modes de prise en charge. Par contre, des locaux existants mais non occupés offrent des opportunités pour accueillir assez rapidement de nouvelles unités de vie, sans devoir attendre la création de nouvelles surfaces. À ce propos, 11 unités de vie sont aménagées à ce jour pour accueillir des enfants, alors que le projet de l'établissement en prévoit à terme 14. Le regroupement des enfants par tranches d'âges, d'une part, et le souhait d'augmenter la capacité globale d'accueil de l'IDEF, d'autre part, expliquent cette augmentation du nombre de groupes. Enfin, il convient de souligner que cette 1^{ère} tranche de restructuration des bâtiments d'hébergement est à réaliser en urgence, pour répondre à des besoins qui s'expriment dès à présent.

Afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'IDEF dès 2019, il convient de mettre en adéquation les bâtiments et donc de réaménager et de mettre en conformité les bâtiments d'hébergements existants, mais aussi d'aménager rapidement les 3 unités de vie manquantes dans le cadre bâti existant non occupé. Le niveau d'aménagement devra intégrer le caractère transitoire de ces locaux, tout en permettant un usage conforme à la réglementation, jusqu'à la construction de bâtiments neufs. Plusieurs locaux ont été identifiés sur le site pour ce déploiement de surfaces d'hébergement transitoires, aménagées à minima, mais en conformité avec la réglementation incendie des établissements recevant du public. Ces locaux sont localisés dans le bâtiment G1, la villa K2 et à l'étage du bâtiment A. De plus, la mise en place rapide du projet d'établissement souhaitée par l'IDEF nécessite d'adapter les locaux d'hébergement existants. Des travaux d'adaptation des espaces sanitaires sur 2 bâtiments, les H1 et H4, doivent être réalisés pour une mise en adéquation de leur taille avec l'âge des enfants qui seront accueillis sur ces bâtiments. L'ensemble de ces travaux nécessite une enveloppe de 1 275 000 € TTC.

Dans un second temps, un projet de déconstruction/reconstruction devra être lancé afin de permettre un accueil adapté des enfants sur l'IDEF. En effet, au-delà de leur vétusté, tous les locaux d'hébergement actuels comportent des chambres en étage et des pièces de vie commune en rez-de-chaussée, ce qui complique la surveillance des enfants pour les éducateurs. En outre, les locaux sanitaires ne sont pas adaptés à la mixité des groupes. Une réflexion sur les futures unités de vie est d'ores et déjà lancée : la rédaction d'un référentiel a débuté, ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur d'implantation des unités de vie sur le site de Bron. Ces documents serviront de base pour initialiser les études nécessaires aux évaluations financières du coût des opérations de démolition/construction des unités de vie du site. Pour les élaborer, le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (programmiste) est nécessaire. Sa mission est estimée à 200 000 € TTC.

Les travaux de la 1^{ère} tranche seront réalisés de mars à septembre 2019. Les études pour la 2^{ème} phase se dérouleront sur la même période ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des consultations :

a) - pour les marchés de travaux et la réalisation des travaux de la 1^{ère} tranche de restructuration des bâtiments d'hébergement de l'IDEF,

b) - pour les études préalables de la 2^{ème} tranche.

2° - Décide l'individualisation initiale de l'autorisation de programme P35 - Enfance pour un montant de 1 475 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 275 000 € en 2019,
- 200 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P35O7004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.